

# CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

## Rapport de la Commission des finances chargée d'examiner le préavis n° 2024/41

### Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines Crédit-cadre annuel 2025

En date du 15 octobre 2024, les sous-commissaires de la COFIN rattachés à la direction LEA se sont entretenus au sujet du préavis mentionné en titre avec M. Etienne Balestra, chef du Service des parcs et domaines (SPADOM) ainsi que Mme Nathalie Bovet, Cheffe comptable de la Direction LEA.

Le crédit-cadre annuel du Service des parcs et domaines (SPADOM) permet de mener des travaux de rénovation et de réhabilitation sur le domaine public, dans les parcs, les promenades et les plantages ainsi que dans les vignobles, les domaines agricoles et les forêts. Il permet aussi de rénover les locaux et les installations du service afin de les adapter aux normes de sécurité actuelles.

#### ***Situation des crédits-cadres ouverts pour les années 2020 à 2024***

La situation des crédits-cadres des années 2020 à 2024 figure aux point 4 du préavis. Ces derniers restent ouverts 5 ans et la date d'engagement des premières dépenses pour chaque objet doit avoir lieu durant l'année concernée. Ce critère est respecté. Pour l'ensemble de ces crédits-cadres, aucun dépassement n'est prévu.

#### ***Crédit-cadre 2025***

Pour 2025, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'100'000.-, en diminution de CHF 198'000.- par rapport au crédit-cadre de CHF 3'298'000.- voté pour 2024.

Le préavis détaille l'ensemble des projets prévus au sein du crédit-cadre 2025 au point 5. Les investissements les plus importants concernent la dernière année du financement accordé pour le Plan Canopée (Préavis N° 2021/24, financé par le biais du Plan Climat) pour CHF 1'000'000.-, l'aménagement et la sécurisation d'espaces publics pour CHF 545'000.- et des travaux de réfection urgents de certains ouvrages dont le SPADOM est propriétaire afin d'assurer leur sécurisation pour CHF 465'000.-.

Le financement par le Fonds communal du développement durable (FDD) se monte à CHF 400'000.-. Ces contributions concernent notamment le plantage d'arbres, l'installation ou la rénovation de bancs pour personnes à mobilité réduite ou encore des travaux de sécurisation.

#### ***Conclusions de la Commission des finances***

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'100'000.- pour couvrir les frais relatifs à la rénovation, à l'adaptation et à la réhabilitation des parcs et domaines pour l'exercice 2025 ;

2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Service des parcs et domaines, rubrique n° 31.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique n° 31.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. d'accepter le prélèvement sur le Fonds communal du développement durable pour un montant total de CHF 400'000.- et de porter ce prélèvement en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1
5. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1, les subventions qui pourraient être accordées.

**Après discussions, la COFIN s'est prononcée de la manière suivante sur les conclusions du préavis 2024/43, le 30 octobre 2024 : 10 OUI, 0 NON, 3 ABSTENTIONS.**

Lausanne, le 31 octobre 2024

Mathias Paquier et Samuel de Vargas